



L'argent public à l'école Publique ! Stop au financement des écoles privées par les fonds publics !

Nous apprenons, dans le cadre de la visite de la présidente de région, Christelle Morançais, que le Maire de Laval avec le président du département Olivier Richefou, organisent une « cérémonie » pour la pose de la première pierre des bâtiments de l'UCO, Université Catholique de l'Ouest. Pour l'UD FO 53 et la fédération FO de l'enseignement, il s'agit bel et bien d'une provocation.

L'argent public doit servir à l'école Publique et non au financement d'établissements privés catholiques.

N'est-ce pas Madame Morançais qui a organisé un plan d'austérité d'une violence inouïe dans les Pays de la Loire en coupant très largement dans les subventions des associations culturelles ou à vocations sociales ?

N'est-ce pas Madame Morançais qui a supprimé de nombreux postes au conseil régional ?

Madame la présidente de région préfère satisfaire ses amis en favorisant le financement de l'enseignement catholique. Que dire des 2 millions d'euros prévus par la région pour la construction des bâtiments de l'UCO (soit 20 % du budget total pour l'UCO) sans aucune contrepartie.

Que dire des 2,5 millions prévus par le conseil départemental et Monsieur Richefou pour l'UCO ?

Que dire des 2,5 millions prévus par Laval Agglomération et Monsieur Bercault pour l'UCO ?

L'argent public servirait-il à financer largement l'implantation de l'enseignement catholique ?

FO rappelle que ce système d'enseignement catholique est totalement inféodé aux évêques et aux congrégations religieuses. C'est une institution de l'Eglise catholique au service de ses buts doctrinaux et d'évangélisation.

L'UD FO 53 et la FNEC-FP FO 53 ont toujours refusé et condamné ce projet d'implantation d'une université catholique en Mayenne, école financée par des fonds publics.

L'UD FO 53 et la FNEC-FP FO 53 sont viscéralement attachées à l'école laïque et républicaine, à la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat.

L'UD FO 53 et la FNEC-FP FO 53 sont favorables au développement de l'enseignement universitaire public en Mayenne.

L'UD FO 53 et la FNEC-FP FO 53 rappellent la revendication constante des partisans de la laïcité et du serment de Vincennes de 1960 : les fonds publics doivent être réservés à la seule Ecole publique.

L'UD FO 53 revendique l'abrogation de la loi Debré – Guerneur de 1959 et toutes les lois anti-laïques.

A Laval le 11 septembre 2025

Union départementale CGT-Force Ouvrière de la Mayenne
FNEC-FP FO 53 Fédération FO de l'enseignement en Mayenne

Bourse du travail, 6 rue Souchu Servinière, 53000 Laval

Tel. : 02 43 53 42 26 – @ : udfo53@force-ouvriere.fr – Site : <https://53.force-ouvriere.org/>

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : 53@fo-fnecfp.fr